



**MAIRIE DE**  
**FLINES-LEZ-MORTAGNE**  
59158

Compte-rendu de la réunion  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 mars 2021

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairieflineslezmortagne@orange.fr

**Présents** : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - GÉRARD L. - DELFOSSE M. - BOUKLA J. - BOURGHELLE J. - PERREUX C. - DELANNOY N. - KOVACS A. - SERVENT C. - ROBETTE O. - BOULANGER S. - VANDENABEELE P. - BAZOGE Rachel - MERLIN M. - MORTREUX C.

**Excusés** : NOLLET D. (procuration à L. GÉRARD) - DELPLACE I. - DELFOSSE Thierry (procuration à A. KOVACS).

Mme Rachel BAZOGE a été élue secrétaire de séance.

**La condition de quorum est remplie**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.**

- 1) **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé** la proposition d'adhésion au Syndicat inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets au SIAVED pour le groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages (ou assimilés) et dépôts de déchets amiantés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.  
Les prestations seront facturées à la hauteur des demandes.
- 2) **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer** à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie par les habitants de la Commune.  
La cotisation annuelle sera prise en charge par le budget communal.
- 3) **A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver** le renouvellement de l'intervention du département pour la réalisation de la totalité du marquage horizontal de guidage aux carrefours de la route départementale 102 (en agglomération).  
Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention dans ce sens.
- 4) **A 3 Voix CONTRE et 15 Voix POUR, il a été décidé d'attribuer** une indemnité de fonction au taux de 4.5% de l'indice Terminal 1027, soit 175 € brut par mois, à Monsieur Jacques BOURGHELLE, Conseiller Municipal et à Madame Annie KOVACS, Conseillère Municipale.

## Questions diverses :

- Monsieur Daniel DE BRUYCKER, 1<sup>er</sup> adjoint, a communiqué aux membres du Conseil Municipal les informations concernant l'état d'avancement des travaux en cours du regroupement scolaire. Le planning prévisionnel de réalisation des travaux est respecté.
- Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil Municipal les informations reçues de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut concernant le Pacte de Solidarité Communautaire.
- Communication a été donnée aux membres du Conseil Municipal concernant la mise à disposition du dossier final du Plan Local d'Urbanisme intercommunal consultable sur le site de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut - Service Urbanisme. La période réglementaire d'affichage se termine le 8 mars 2021.
- Monsieur le Maire a donné les informations concernant l'état d'avancement de la programmation de la réalisation de logements rue Marceau Tison sur le site de l'anciennes Rubanerie, réalisé par la société d'économie mixte NORDSEM. Une présentation des scénarii possibles a été faite à la Commission Communale spécifique, ainsi que la présentation de l'architecte qui sera chargé d'établir le projet et le permis de construire.
- Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du nouveau service de ramassage des déchets de jardin qui sera réalisé par le SIAVED, à compter de la mi-mars et jusqu'à la mi-octobre 2021. La collecte se fera en porte à porte tous les 15 jours. Un calendrier et le mode d'emploi seront distribués aux habitants (précisant le type de déchets acceptés ou refusés et les consignes à respecter pour permettre cette collecte).
- Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil Municipal qu'il avait engagé des négociations avec le Département afin de faire prendre en compte les dégradations constatées sur la rue du Fort, en raison de la hausse du trafic liée à la déviation imposée aux véhicules qui viennent d'Hergnies, le pont d'Hergnies reliant Bruille-Saint-Amand à Hergnies étant fermé pour cause de travaux. Le Département s'est engagé à procéder aux réparations des accotements et des parties endommagées de la rue du Fort.
- Monsieur Philippe VANDENABEELE, Conseiller Municipal, demande si la municipalité peut envisager de faire des démarches pour favoriser l'implantation d'un médecin sur la Commune de Flines-lez-Mortagne. Certains médecins installés à Mortagne du Nord vont bientôt arrêter leur activité en raison de leur départ en retraite et malgré le projet de création de la Maison Médicale à côté de la Caserne des Pompiers, le nombre de médecins exerçant la profession sera probablement de 3 et donc insuffisant pour le nombre d'habitants, habitués à être soignés par les médecins de Mortagne. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté, il y a 3 ans, 2 médecins potentiellement susceptibles de pouvoir s'installer à Flines, mais que cela ne s'était pas concrétisé. Les jeunes médecins souhaitent en général le prêt d'un local gratuit (des aides financières) et souvent, pouvoir bénéficier d'une clientèle regroupée « en ville ».
- Madame Leïla GÉRARD, adjointe aux affaires sociales, indique que 18 personnes âgées de plus de 75 ans, volontaires, inscrites sur la liste des 27 personnes recensées, ont été vaccinées contre la Covid-19 le 22 février 2021.

- Monsieur le Maire donne lecture de la demande présentée par l'association « Maison des Assistantes Maternelles – Caprices d'enfants » concernant leur projet d'augmentation d'accueil et la volonté d'échanger le lieu d'exercice de leur activité dans un bâtiment plus spacieux. Les co-associées demandent pour échanger la location de leur local actuel (n°2 place Jean-Marie DECOBECQ) avec celui de la Maison des Associations.  
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à cette demande.  
Une décision sera prise ultérieurement.
- Monsieur Philippe VANDENABEELE, Conseiller Municipal, demande quand le City-Stade pourra être ré ouvert ? Réponse : Il le sera prochainement.
- Monsieur Philippe VANDENABEELE, Conseiller Municipal, a signalé un problème d'utilisation des places de stationnement sur le parking réservé aux parents venant rechercher leur(s) enfant(s) confiés à la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), lors du marché bimensuel.  
Monsieur le Maire a indiqué que les places de parking situées à l'arrière de la MAM sont bien réservées aux parents des enfants fréquentant la MAM et ne doivent pas être utilisées par les commerçants qui participent au marché sous la Halle couverte.
- A la question posée par Monsieur Marc MERLIN, Conseiller Municipal, concernant la future « relocation » de la Salle des Fêtes communale en juillet ou en août 2021, Monsieur le Maire a répondu qu'il n'y aurait aucune réouverture jusqu'à nouvel ordre, les réservations de la Salle des Fêtes ont été annulées et aucune réservation ne sera effectuée tant que les conditions sanitaires resteront identiques à celles de la conjoncture actuelle.
- Monsieur Marc MERLIN, Conseiller Municipal, a demandé s'il était possible d'enlever le panneau « Don du Sang » installé sur le trottoir face à la Place DECOBECQ, car il n'y a plus de collecte de don du sang depuis plusieurs années et ce panneau cache le calicot des commerçants servant à rappeler les dates des marchés bimensuels.
- A la question de Monsieur Marc MERLIN, Conseiller Municipal, concernant l'utilisation de l'électricité, non facturée, au boulanger qui a implanté son distributeur automatique de pains et viennoiseries sur la Place Jean-Marie DECOBECQ, Monsieur le Maire a clos le débat en disant que cette question avait déjà été abordée et que la réponse avait été un refus car il s'agit d'un produit de première nécessité.

Fin de séance à 21h45

Flines-lez-Mortagne, le 10 mars 2021



B. LEBRUN VANDERMOUTEN